



SENAT

QUESTIONS ET REPONSES

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Division des questions du Sénat.

Nom de la base de données

QUESTIONS REPONSES SENAT

Site de diffusion des données publiques

<http://data.journal-officiel.gouv.fr>

Contenu

Les questions écrites

Elles sont adressées aux ministres dans le but soit d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation, soit de faire préciser un aspect de la politique du Gouvernement. Ce dernier dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Les questions écrites sont publiées chaque semaine, ainsi que les réponses des ministres, au Journal Officiel, édition des Questions du Sénat.

Les questions orales

Sauf pendant la période de la discussion budgétaire, les questions orales sont appelées pendant les semaines de contrôle à raison d'une séance le mardi matin et d'une séance le jeudi matin. Le nombre des questions posées est de 32 à chaque séance à parité entre les groupes de la majorité et de l'opposition. La durée de la question et de la réponse est de 6 minutes. Ces questions portent le plus souvent sur des sujets d'intérêt local.

Les questions au Gouvernement

Le Sénat consacre deux séances par semaine à ces questions, le mardi et le mercredi après-midi, de 15 heures à 16 heures. La retransmission télévisée en direct des séances de questions au Gouvernement est assurée par France 3 et LCP-Sénat.

Nature des informations

Version française numérisée des questions et réponses du Sénat.

Périodicité de la mise à jour

La DILA met en ligne les fichiers hebdomadairement.

Antériorité

Toutes les questions et réponses depuis l'ouverture de la session ordinaire 2011-2012 (3 octobre 2011).

Conditions de réutilisation

La réutilisation s'opère sous condition de signature d'une licence ouverte/open licence Etalab.

Éléments de tarification

La licence ouverte/open licence Etalab est gratuite.

Format des données

La DILA met à disposition les comptes rendus au format XML. Le schéma XSD et un document explicatif sont disponibles sur <http://www.data.gouv.fr>

Méthode de transfert

Les données sont disponibles sur un serveur accessible à tous : <http://data.journal-officiel.gouv.fr>

Contact

↳ <http://www.data.gouv.fr/>